



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 053-215300633-20241211-20241201-DE



Délibération n° 2024-12-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 11 décembre 2024
Convocation du 07 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 6
Absents ayant donné pouvoir : 3
Absents : 1
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Rachel FRANÇAIS, Mélanie ROUSSELET, Éléonore DE TARLÉ, Hugues GENDREAU, Cécilia GERMAIN.

Absents ou représentés : Stéphanie BRICAUD (pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY), Julien CUMINET (pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Patrick FOUGÈRE, Gabriel MOUSSAY (pouvoir à Cécilia GERMAIN)

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY

Objet : Tarification 2025 – Services municipaux

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 10 novembre 2023 fixant la tarification des services municipaux pour l'année 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs au titre de l'année 2025

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les tarifs des services municipaux suivants pour l'année 2025.

▪ **Tarifs carte de pêche 2025**

Carte 3 lignes				Carte 1 ligne
Journalière		Annuelle		Annuelle
Enfant 10 à 16 ans	Adultes Plus de 16 ans	Enfant 10 à 16 ans	Adultes Plus de 16 ans	Tarif unique
2,50€	4,00€	8,00€	32,00€	12,00€

Pour les enfants de moins de 10 ans, une ligne est autorisée gratuitement, à condition d'être accompagné d'un titulaire de carte.

La validité des cartes annuelles couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

▪ **Tarifs cimetière 2025**

Concession	15 ans		30 ans	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Inhumation en pleine terre ou en caveau				
Achat ou renouvellement				
▶ de 1 m² (enfant)	42.00 €	42.00 €		
▶ de 2 m²	95.00 €	95.00 €	180.00 €	180.00 €
▶ Entre 2 m² et 4 m²	190.00 €	190.00 €	360.00 €	360.00 €
▶ Entre 4 m² et 6 m²	285.00 €	285.00 €	540.00 €	540.00 €
Cavurnes				
Achat ou renouvellement	95.00€	95.00€	180.00 €	180.00 €

▪ **Redevance d’occupation du domaine public - 2025**

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée préalablement à la commune. Il n’est pas prévu d’augmentation de tarifs pour l’année 2025.

Les différents tarifs au titre de l’année 2025 sont regroupés ci-dessous :

	2024	2025
Occupation du domaine public par les commerçants ambulants (exemple : vente au déballage, vente de denrées alimentaires …)	0,87€ par m/l par jour	0,87€ par m/l par jour
Branchement électrique (semaine/mensuel/annuel)	0,98€ / 4,25€ / 51,04€	0,98€ / 4,25€ / 51,04€
Toute occupation incluant une obstruction de voie : fermeture à la circulation. Le tarif fermeture de rue inclus l'occupation du domaine public)	17,80€ par demi-journée	17,80€ par demi-journée
	41,63€ par journée	41,63€ par journée
Occupation temporaire du domaine public pour travaux privés : échafaudages, clôtures de chantier, palissades	0,82€ par m/l par jour	0,82€ par m/l par jour
Occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu	0,82€ par m/l par jour	0,82€ par m/l par jour
Forfait journalier pour l’accueil de cirque ou de spectacles plein air	5,78€ par jour	5,78€ par jour

Toute occupation du domaine public n’ayant pas fait l’objet d’une autorisation temporaire, ou non conforme aux prescriptions éditées, fera l’objet à chaque constat effectué d’un droit forfaitaire fixé à 80€.

▪ **Location de Tables et chaises 2025**

Location chaise : 0.50€ l’unité.

Location table : 2.50€ l’unité.

Gratuité une fois par an pour les associations communales non lucratives.

Les chaises et tables ne peuvent être louées qu’à la condition que la salle polyvalente soit disponible.

▪ **Tarifs Salle polyvalente 2025**

Les tableaux ci-dessous regroupent les tarifs applicables pour l’année 2025 sur proposition de la commission lieu de vie et animations :

PETITE SALLE 30 personnes (Sans forfait électrique-sans cuisine)	Tarifs loueur résidant sur la commune	Tarifs loueur hors commune
Journée	55 €	80 €
Caution	100 €	100 €

SALLE POLYVALENTE (Capacité 120 personnes assises)	Tarifs loueur résidant sur la commune (Charges comprises)		Tarifs loueur hors commune (charges comprises)	
	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>
	<i>Du 01/05 au 30/09</i>	<i>Du 1/10 au 30/04</i>	<i>Du 01/05 au 30/09</i>	<i>Du 1/10 au 30/04</i>
Vin d'honneur/réunion sans repas	55 €	80 €	70 €	100 €
1/2 journée	125 €	150 €	160 €	190 €
Journée	220 €	260 €	280 €	330 €
2 jours	300 €	360 €	360 €	420 €
Plus de 2 jours, journée supplémentaire	100 €	130 €	100 €	130 €
Saint Sylvestre ou Noël	/	400 €	/	450 €
Caution	400 €	400 €	400 €	400 €
Caution Frais de nettoyage	150 €	150 €	150 €	150 €
Non-respect tri des déchets	50 €			

ASSOCIATION	Tarifs loueur résidant sur la commune	Tarifs loueur hors commune
Manifestation à but non lucratif	Gratuit	90 €
Manifestation à but lucratif (Repas, Belote, Loto, Théâtre, Classe...) (Salle gratuite 1 fois/an pour les associations de la commune de Châtelain)	60€	90€

La vaisselle est prêtée gracieusement. En cas de casse, perte ou détérioration elle sera facturée lors de l’état des lieux de sortie selon la tarification ci-dessous.

Tarif à l'unité de la vaisselle cassée, perdue, détériorée :

Pichet	22.80 €	Grande cuillère	1.50 €
Tasse	2.30 €	Fourchette	1.50 €
Tire bouchon	7.80 €	Cuillère à café	1.20 €
Assiette creuse	2.50 €	Couteau	1.50 €
Ouvre boites	4.80 €	Couteau à viande	10.00 €
Flûte	2.60 €	Louche	6.00 €
Limonadier	4.20 €	Plat inox	18.00 €
Verre ballon 19cl	2.50 €	Saladier inox	12.00 €
Verre ballon 15cl	2.10 €	saucière inox	10.80 €
Assiette plate	2.50 €	Corbeille à pain	7.20 €
Assiette à dessert	2.00 €	Plateau	19.20 €
Pichet verre	8.00 €	Casserole	21.15 €

Article 2 : D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1^{ère} Adjointe



Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS, Maire



Transmis au représentant de l'État le 16 décembre 2024.
Publié sur le site internet le 18 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 053-215300633-20241211-20241201-DE

S²LO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.